



Commune de Servion

Municipalité

Servion, le 28 octobre 2021

Au Conseil communal

1077 Servion

Préavis municipal no 11-2021

Concernant :

- **Budget 2022**
-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Servion pour l'année 2022.

Ce budget présente un excédent de revenus de Fr. 82'900.-.

Après examen, la Municipalité remercie le Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

- **vu le préavis municipal n° 11/2021 du 28 octobre 2021,**
- **entendu le rapport de la commission des finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

dans sa séance du 10 décembre 2021 décide

- **d'accepter le budget de la Commune de Servion pour l'année 2022, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 82'900 .-.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Ce préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Cédric Matthey



Le Secrétaire

Christophe Chaillet

Municipal responsable : M. Cédric Matthey, Syndic et Municipal en charge des finances

Annexe : budget 2022